

## « Il n’y a plus le choix » : la revalorisation salariale se fait attendre dans la fonction publique

La CFDT Fonctions publiques et le think thank de hauts fonctionnaires Sens du service public plaident de concert en faveur d'une revalorisation générale des salaires dans la fonction publique. La situation du pouvoir d'achat des agents publics est alarmante, tonnent-ils.



Des hauts fonctionnaires et des syndicalistes bras dessus-bras dessous en faveur du pouvoir d'achat des agents publics. Le think thank Sens du service public et la CFDT Fonctions publiques organisaient une conférence de presse commune ce mardi 16 mai pour réclamer de concert des hausses de salaires dans la fonction publique. Une prise de parole qui intervient une semaine avant les rencontres bilatérales prévues entre les syndicats et le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini.

*« Nos intérêts sont très convergents, nous élargissons donc nos expressions, a déclaré la secrétaire générale du syndicat, Mylène Jacquot. La question de la rémunération n'est pas qu'une question de défense des intérêts matériels et moraux, rôle que remplissent les*

*syndicats. C'est aussi une préoccupation pour les cadres en responsabilité qui ont un prisme employeur ».*

À lire aussi : [Salaires : le gouvernement envisage un geste pour la fonction publique](#)

Et l'urgence est grande selon ces mêmes hauts fonctionnaires. Même s'il a été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022, « *le gel du point d'indice depuis 2010 cumulé à l'inflation a des effets assez conséquents sur la rémunération des agents publics avec des pertes salariales et de pouvoir d'achat mais aussi une déstructuration des grilles* », explique Johan Theuret, cofondateur de Sens du service public et directeur général adjoint en charge du pôle Ressources à la métropole et à la ville de Rennes.

## « Du jamais vu »

Le cadre territorial fait ici précisément référence au nouveau tassement des grilles salariales des agents publics provoqué par le relèvement du minimum de traitement de la fonction publique suite à la hausse du SMIC. « *Le SMIC progresse plus vite que le salaire moyen de la fonction publique* », indique-t-il.

A titre d'exemple, le traitement d'un agent de catégorie C était supérieur au SMIC de 9 euros dès le 1er échelon en 2006, de 121 euros pour la catégorie B et de 315 euros pour la catégorie A. Suite au relèvement du minimum de traitement, ce salaire est aujourd'hui supérieur au SMIC de 3 euros pour la catégorie C (jusqu'au 8ème échelon) et pour la catégorie B (jusqu'au 3ème échelon) et de 140 euros pour la catégorie A.

À lire aussi : [Le tassement des grilles salariales s'accroît encore dans la fonction publique](#)

Au total, plus d'un million d'agents de la fonction publique sont désormais concernés par ce minimum de traitement contre 400 000 en 2006. « *C'est du jamais vu* », tonne Johan Theuret en mettant en avant un « *décrochage* » par rapport au privé une « *véritable problématique en matière de management* », « *d'implication et de motivation* » des agents. Et d'évoquer également sans surprise des impacts sur l'attractivité des métiers de la fonction publique, compte tenu notamment d'une très forte réduction du différentiel salarial lié à l'ancienneté. C'est le cas notamment pour les agents sur les 8 premiers échelons de la catégorie C qui doivent désormais attendre 12 ans pour connaître une revalorisation d'une dizaine d'euros bruts mensuels.

## Demande de revalorisation

Pour Sens du service public et la CFDT, il n'y a donc « *plus le choix* ». À leurs yeux, le gouvernement doit ainsi procéder à une revalorisation des salaires dans la fonction publique. « *Bien entendu, l'attractivité n'est pas qu'une question de rémunération, mais on ne peut plus écarter ce sujet au vu de l'inflation* », souligne Mylène Jacquot dont le syndicat plaide précisément en faveur de 2 mesures, une générale et une plus ciblée. A savoir une nouvelle hausse de la valeur du point d'indice et un ajout de points, notamment pour les agents aux plus bas salaires.

La syndicaliste ne le nie pas pour autant : la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice en juillet 2022 était « *inédite* », sans pour autant être « *forcément satisfaisante* ». « *Mais l'inflation*

*est elle aussi inédite, abonde-t-elle. Les mesures salariales doivent donc être significatives pour que les grilles respirent un peu* ». Un préalable urgent et nécessaire à ses yeux avant de s'engager dans les discussions sur le grand chantier des parcours, des carrières et des rémunérations promis par Emmanuel Macron. « *On ne peut pas attendre ce chantier* », renchérit Johan Theuret.

« *Certes, la revalorisation des agents publics a un coût, ajoute Léonore Belghiti de Sens du service public. On ne le nie pas, mais cette revalorisation n'est pas uniquement un sujet de dépenses publiques, c'est aussi un choix politique, un choix de reconnaissance des agents publics* ».

**par Bastien Scordia**